



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale du travail

DEMAT@MIANTE

PRÉSENTATION AUX ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

16 SEPTEMBRE 2022

Direction générale du travail (DGT)
Direction numérique des ministères sociaux (DNUM)

Agenda

Situation du projet

- Planning prévisionnel
- État des lieux des fonctionnalités installées
- Fonctionnalités à développer avant la généralisation
- DEMAT@MIANTE en chiffres

Se préparer à la généralisation

- Présentation des textes juridiques
- Planning des consultations
- Support de formation

Après la généralisation

- Point de situation sur la double saisie des entreprises
- Les chantiers identifiés post-généralisation

1. Situation du projet

Situation du projet

Planning prévisionnel

1^{er} septembre 2021

Ouverture de l'outil aux opérations programmées à compter de cette date dans les régions pilotes Hauts-de-France et Pays-de-la-Loire

1^{er} janvier 2022

Extension de l'outil aux opérations programmées à compter de cette date dans les régions pilotes Normandie, Occitanie et la Réunion

+

Obligations de déclaration vis à vis des OC

Premier trimestre 2023
Généralisation de l'outil sur l'ensemble du territoire national



Situation du projet

Etat des lieux des fonctionnalités installées

Version 1.11.3 (installée le
03/03/2022)

- Mise à jour de critères de recherche.

Version 1.12 (installée le
20/07/2022)

- La date de fin prévisionnelle est renseignée automatiquement si la date de début prévisionnel et une durée d'opération sont renseignées.
- A l'inscription d'une entreprise, la cotisation à l'OPPBTP est cochée "OUI" par défaut.
- Correctif pour la gestion et la transmission des PDRE volumineux et pour le renouvellement de mot de passe d'un compte utilisateur.
- Initialisation des référentiels OPPBTP et CARSAT-CRAMIF.
- La fonctionnalité de recherche n'est plus réinitialisée à chaque consultation d'un PDRE ou lors d'un tri sur une colonne du tableau de résultat.
- Accusé de transmission des versions à destination des organismes certificateurs (MAJ plannings)

Version 1.13.1 (installée le
01/09/2022)

- Nouvel affichage permettant de connaître toutes les modifications apportées par une nouvelle version par rapport à la version précédente du PDRE.

Situation du projet

Fonctionnalités prévues avant la généralisation

Version 1.13.2 (Mise en production prévue fin septembre-mi-octobre)

- Accusé de transmission des déclarations mensuelles.
- Modification des versions complémentaires :
 - Ajout des documents normatifs dans la version complémentaire « Eléments OC » à destination des OC.
 - Ajout d'une liste « Eléments OC en cours de rédaction »
 - Retrait des données à destination des OC des versions de types « Avenant » et « Information ».
 - Modification des textes informatifs des différentes versions pour plus de clarté.

Situation du projet

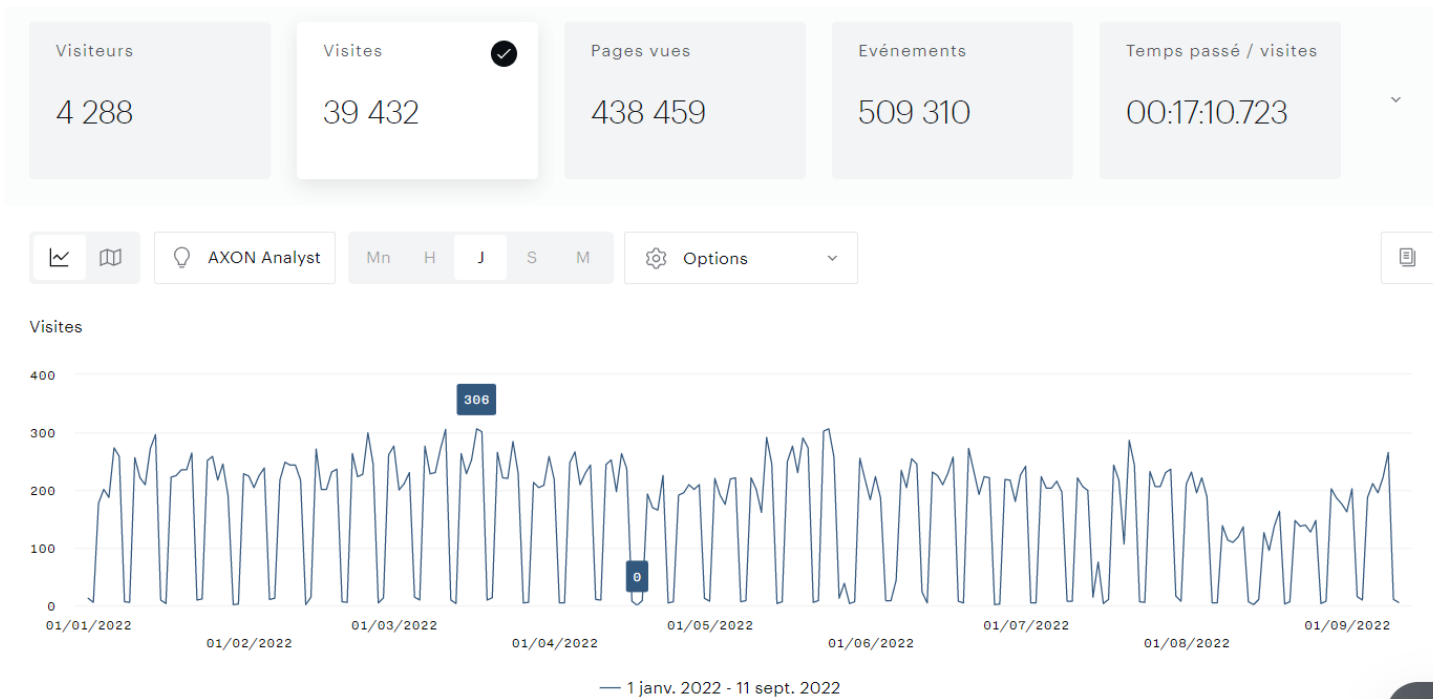
Fonctionnalités prévues avant la généralisation

Version 1.14 (Mise
en production
prévue fin
octobre-mi
novembre)

- Inscription des entreprises étrangères.
- Aide à la saisie obligatoire pour saisir la localisation de l'opération.
- Possibilité de modifier la localisation de l'opération dans une version complémentaire (avenant ou information)
- Prise en charge des chantiers ITA et ASN.
- Amélioration du PDF du PDRE dans son intégralité :
 - Affichage des pièces jointes en annexes (en bas du document)
 - Possibilité d'imprimer le PDRE dans son intégralité en une seule fois.
- Possibilité de modifier le SIRET de l'entreprise via les données transmises par l'OC.
- Ajout du champ « Secteurs d'activités » pour chacune des zones de travaux.
- Possibilité d'ajouter un fichier RAT jusqu'à 50Mo.
- Ajout d'une bibliothèque de documents afin de pouvoir réutiliser les mêmes fichiers dans un ou plusieurs PDRE.
- Ajout de contrôle de cohérence sur les dates de l'opération.

DEMAT@MIANTE en chiffre

Les indicateurs au 12/09/2022 (depuis l'ouverture du service 01/09/2021)



803 entreprises inscrites

832 agents inscrits

15077 versions de PDRE transmises

6528 avenants / informations

14285 versions de
PDRE affectées à un
agent

Les indicateurs (depuis le 01/01/22 mis à jour le 12/09/2022)

909 tickets entreprises

48 tickets agents

(0,5j de temps moyen de
réponse
N1 = 1,5 ETP pour 2 personnes)

113 items FAQ

(0,5j de temps moyen de
réponse
N1 = 1,5 ETP pour 2 personnes)

DEMAT@MIANTE en chiffre

909 tickets entreprises

Mois	Nb de tickets
Janvier	235
Février	156
Mars	175
Avril	66
Mai	71
Juin	70
Juillet	72
Aout	48
Septembre	16

Les indicateurs (depuis le 01/01/22 mis à jour le 12/09/2022)

48 tickets agents

Mois	Nb de tickets
Janvier	10
Février	5
Mars	7
Avril	12
Mai	3
Juin	4
Juillet	2
Aout	5
Septembre	0

DEMAT@MIANTE en chiffre

Sujets	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept
Administrer mon compte	11	13	9	8	4	2
Administrer mon entreprise	7	5	2	4	6	3
Connexion	3	5	3	2	3	5
Consulter un PDRE		1	1			
Incident technique			16		5	
Informations générales	2	2	5	8	3	1
Inscrire mon entreprise	8	7	7	6	5	3
Saisir un PDRE	24	26	21	31	16	1
Transmission du PDRE	11	12	6	13	6	1
Inscription agent	3	1			3	
Zonage				1		
Interopérabilité avec WIKI'T	9		2	1	2	
Demande d'évolution		2	2			

Légende: Demandes des agents

Légende: Demandes des entreprises

2. Se préparer à la généralisation

Se préparer à la généralisation

Textes juridiques – décret et arrêté technique

- **Adoption d'un décret pris en Conseil d'Etat pour réviser les articles R. 4412-133 à R. 4412-138 du code du travail. Ce décret prévoira notamment :**
 - ✓ L'obligation d'avoir recours à cette plateforme pour l'établissement et la transmission des PDRE aux services de contrôle et de prévention devant en connaître, ainsi que leur mise à disposition des OC
S'agissant du contenu du PDRE, maintien des 18 points « traditionnels » de l'article R. 4412-133 mais mention du contenu spécifique à destination des OC (secours, repli)
 - ✓ L'obligation d'avoir recours à cette plateforme pour l'établissement et la transmission des avenants et informations afférents à un PDRE initial aux services de contrôle et de prévention ainsi qu'aux OC
 - ✓ Le principe d'horodatage de ces PDRE et avenants, constituant le point de départ des délais d'instruction de 30 ou 8 jours
 - ✓ Les modalités de consultation sur site et de transmission de ces PDRE, avenants et informations aux MT et aux IRP
 - ✓ L'obligation d'avoir recours à cette plateforme pour déclarer aux OC la liste mensuelle des opérations en cours ou planifiées ainsi que les éventuels changements de planning les concernant

- **Elaboration d'un arrêté technique d'application, venant compléter le décret modificatif pour préciser :**
 - ✓ Les conditions et modalités d'utilisation de cette plateforme par les entreprises et établissements certifiés
 - ✓ Les éléments d'information devant être communiqués par les OC à cette plateforme, afin de permettre aux entreprises et établissements certifiés de pouvoir utiliser ses diverses fonctionnalités.

Se préparer à la généralisation

Planning des consultations des textes juridiques

29 septembre 2022

Consultation devant la
CS2
du COCT

Consultation de la CNIL

Novembre 2022
Passage devant le
Conseil d'Etat

Publication au JO



Consultations
supplémentaires ?
CNEN et du CSCEE

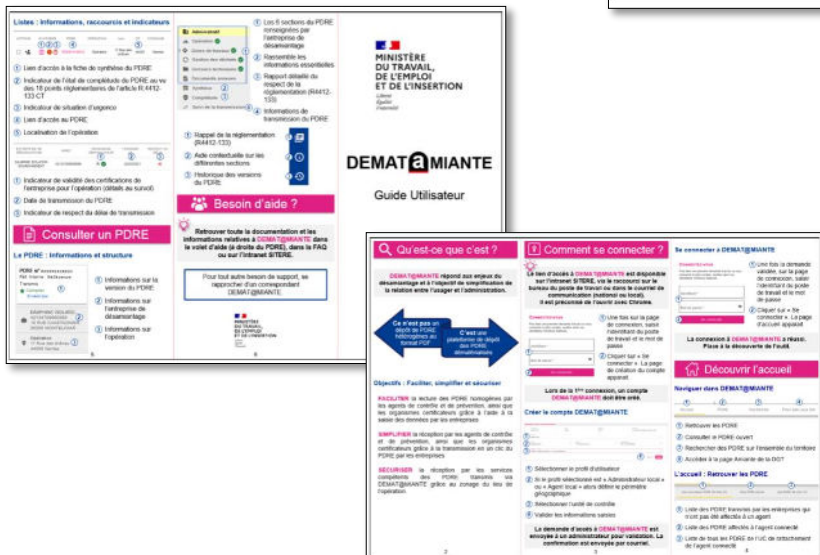
Se préparer à la généralisation

Supports de formation

2. Teaser entreprise



1. Guide de prise en main



3. Vidéos tutoriels

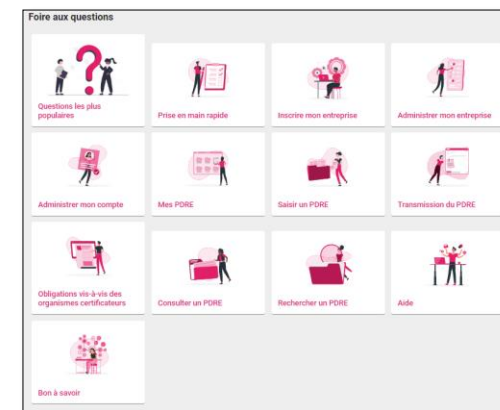
VIDÉOS TUTORIELS

Des tutoriels vidéos sont mis à disposition des utilisateurs pour s'approprier l'application :

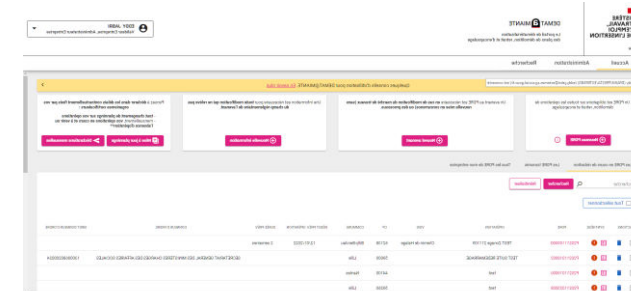
- [Comment créer mon compte déclarant ?](#)
- [Créer un compte utilisateur](#)
- [Découverte de l'accueil](#)
- [Créer et gérer un processus de la bibliothèque](#)
- [Créer un PDRE](#)
- [Comprendre et saisir un PDRE](#)
- [Transmettre et suivre un PDRE](#)
- [Exporter en PDF la fiche de synthèse et le PDRE dans son intégralité](#)
- [Mettre à jour un PDRE](#)
- [Mettre à jour les plannings d'opération](#)
- [Déclaration mensuelle aux organismes certificateurs](#)
- [Recherche avancée d'un PDRE](#)

4. FAQ

Aidez-nous à communiquer auprès des entreprises sur ces supports de formation !



5. Plateforme de formation à venir



3. Après la généralisation

Point de situation sur la double saisies des entreprises

Contexte : Qualibat demande à ses entreprises adhérentes d'utiliser leur propre outil de déclaration des PDRE en plus de l'outil DEMAT@MIANTE car ses représentants doutent de la suffisance des données actuelles pour programmer leur audit inopinés de chantier et souhaitent par ailleurs le développement de fonctionnalités de « contrôle » de certaines données saisies (par exemple cohérence des dates de phasage avec la durée prévisionnelle de l'opération) pour fermer leur outil propre.

Règle technique demandée : mettre en place une notification par mail envoyée par DEMAT@MIANTE à Qualibat en cas de modification, suppression ou annulation de la date de début et/ou de fin de phase de retrait

Règles de contrôle demandées : adresse de l'opération, numéros de téléphone internationaux, augmenter le nombre de caractères, contrôle de cohérences sur les dates, préciser les phases de retrait...

- **La DGT a bien pris en compte les demandes compatibles avec l'état du droit existant dans une future version de développement.**

Les chantiers identifiés post-généralisation

Pour les entreprises

API Entreprises **P1**

Améliorations Saisie **P2**

API Entrantes

Pour les agents

Agent
Connect

Impact OTE **P1**

Ciblages

Signalement

Interaction
SUIT **P1**

Administration
nationale **P2**

Pour les Partenaires

API Partenaires
institutionnels **P1**

Règles de
contrôle OC **P1**

Transverse

Recherches **P2**

Archivage
PDRE **P1**

Pilotage décisionnel **P1**

Pilotage
opérationnel **P2**

Evolutions
réglementaires
et normatives **P1**

Nouvelle charte
graphique **P2**



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction générale
du travail